

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 26 novembre 2020 Date affichage : 26 novembre 2020	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille vingt, le deux décembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : BALVA Patrick, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine MERKLING André Procurations : MERKLING André à KRAUSE Guillaume
Secrétaire de séance : CHRISTMANN Estelle	Absent(s) excusé(s): MERKLING André

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19 h 30)

1.	Décision modificative N° 2 du budget Service général	DCM 2020/044
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil municipal que la réfection du mur du cimetière du côté du columbarium est achevée. La réfection n'était pas prévue au budget au départ, mais comme l'entreprise SCHWARTZ était mandatée pour des travaux sur l'Eglise, la commune en a profité pour réaliser les travaux sur le mur du cimetière côté sud par la délibération N° 2020-032. Il faut donc créditer l'opération N° 29 « Réfection du mur du cimetière » de 7 000€ dans la section d'investissement. Comme les travaux pour le monument aux Morts ne sont pas prêts et ne débiteront pas en 2020, l'opération 43 « Monument aux Morts » est débitée de 7 000€ ce qui permet de garder l'équilibre budgétaire en section d'investissement.

Section d'investissement

Comptes	Dépenses	
	Initial	Final
2116 Autres constructions (Op. 29)	0€	7 000€
2138 Autres constructions (Op. 43)	25 000€	18 000€
Total	25 000€	25 000€
Différence	0€	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- De diminuer les crédits de l'opération 43 de 7 000€
- De créditer l'opération 43 de 7 000€
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2.	Demande de subvention du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF)	DCM 2020/045
-----------	---	--------------

Chaque année, les sapeurs-pompiers humanitaires du GSCF lancent leur appel à subvention pour réaliser leurs interventions sur le plan national ou international.

Ils relatent : « La crise sanitaire et ses différents impacts sur notre vie rappellent à quel point la solidarité, l'entraide et l'intérêt général sont des valeurs primordiales dans nos sociétés. Outre les conséquences dramatiques en termes sanitaires, la COVID-19 est un facteur démultiplicateur d'inégalités et d'exclusion, aussi bien sur le plan national qu'international.

S'ils ont pu agir en 2020 dans le cadre de la COVID-19, mais aussi dans des actions de secours, comme ce fut le cas au mois d'août aux côtés de leurs collègues sapeurs-pompiers de Beyrouth à la suite de l'explosion survenue dans le port, c'est grâce à l'ensemble des donateurs, mais aussi grâce aux plus de 400 communes françaises qui leur font confiance.

En complément de ces actions, les pompiers humanitaires du GSCF souhaitent, en 2021, mettre en place une action complémentaire d'assistances auprès de l'ensemble des communes de France. Cette assistance permettrait la mise en place de matériel de première nécessité (groupe électrique, pompe d'épuisement, groupe d'éclairage, etc.) ».

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide **à l'unanimité** :

- D'attribuer une subvention à hauteur de **50€** au GSCF,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

3.	Résultat des appels d'offres pour la sécurisation de la traversée du village	DCM 2020/046
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CAO s'est réunie les 29 octobre 2020 et 10 novembre 2020. Les résultats globaux des appels d'offres initiaux et négociés se trouvent dans le tableau suivant :

Lot N°1

N°	Candidat	Classement	TOTAL HT	TOTAL TTC	TOTAL HT NEGOCIE	TOTAL TTC NEGOCIE	DELAI (mois) - (TF+TC1+TC2)
1	SOTRAVEST	3	513 224.00 €	615 868.80 €	492 695.04 €	591 234.05 €	5.12
2	GREBIL / TPHM	2	525 845.30 €	631 014.36 €	454 902.40 €	545 882.88 €	3.72
3	COLAS	4	629 635.00 €	755 562.00 €	617 042.30 €	740 450.76 €	7.00
4	EUROVIA	1	480 515.25 €	576 618.30 €	465 000.00 €	558 000.00 €	6.00
5	BECK / WITTMAYER	5	534 960.80 €	641 952.96 €	516 237.17 €	619 484.61 €	9.00
6	TPDL	6	623 533.50 €	748 240.20 €	592 356.83 €	710 828.19 €	10.50

Lot N°2

N°	Candidat	Classement	TOTAL HT	TOTAL TTC	TOTAL HT NEGOCIE	TOTAL TTC NEGOCIE	DELAI (SEMAINES)
1	EST RESEAUX	1	237 183.40 €	284 620.08 €	227 898.40 €	273 478.08 €	12.00
2	SOBECA / WETP	2	235 365.00 €	282 438.00 €	230 658.00 €	276 789.60 €	12.90
3	INEO RESEAUX EST	3	352 518.00 €	423 021.60 €	324 179.00 €	389 014.80 €	16.00

Au vu des classements effectués les entreprises les mieux-disantes suivantes ont été retenues par la CAO :

- Lot N° 1 : Entreprises GREBIL / TPHM
- Lot N° 2 : Est Réseaux

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- De confirmer le choix de la CAO
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4.	Divers	
----	--------	--

M. le Maire informe le Conseil municipal que :

- Le recensement 2021 est reporté à 2022 en raison de la crise sanitaire
- Que les retours sur le bulletin municipal sont très positifs
- Sur information que les défibrillateurs seraient obligatoires à partir de 2021 sur les campings, la commune pourrait faire un achat groupé pour 3 défibrillateurs (1 pour la Hardt et 1 pour chaque camping) et voir s'il est possible d'avoir des subventions
- La commune organise des cadeaux de Noël pour les jeunes de moins de 11 ans sous forme d'un livre + 1 sachet de friandises (Martine LINDAUER s'en occupera)
- La Communauté des communes a organisé des chèques « J'achète Bitcherland », les personnes pouvant s'inscrire sur le site et participer au tirage en forme de cadeaux
- La commune payera à l'ouvrier communal des frais de déplacements pour l'année 2020
- Que la SCI LOCADI a été mise en demeure pour trouble de voisinage (ronces entassées le long d'un grillage de la parcelle voisine, proliférant ainsi sur cette parcelle) et d'arracher les conifères plantés sur ses parcelles sans autorisation alors que ces parcelles sont classées en zone Npo ; par le biais de son avocat, elle a déjà fait savoir qu'elle n'honorait pas la mise en demeure. Une suite sera donnée dès les délais passés.

Le Conseil municipal est d'avis, qu'il faudrait se doter d'un véhicule pour l'ouvrier communal, surtout pour effectuer les travaux communs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h50.